

**Université  
des Antilles**



# Procès-verbal du Conseil d'Administration

**du 26 mars 2019**

# Conseil d'Administration

Mardi 26 mars 2019 à 9 heures en MARTINIQUE

## Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PR	971	<b>P</b>
	JANKY	Eustase	PRESIDENT UA		<b>P</b>
	MONTAUBAN	Jean-Gabriel	PR	971	<b>PROCURATION</b>
	BERTIN-ELISABETH	Cécile	PR	972	<b>A</b>
	CESAIRE	Raymond	PR	972	<b>P</b>
	VIRASSAMY	Georges	PR	972	<b>A</b>
Collège B : 6	CASSIN	Laura-Line	MCF	971	<b>P</b>
	HERTOGH	Claude	MCF	971	<b>A</b>
	NAGAU	Jimmy	MCF	971	<b>P</b>
	AURELIA-TOTO	Dominique	MCF	972	<b>P</b>
	COLOT	Serge	MCF	972	<b>P</b>
	MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN	Odile	MCF	972	<b>A</b>
IATOS : 4	GERARDIN	Frédéric	BIATSS	971	<b>P</b>
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	<b>P</b>

	<b>KIMBOO</b>	Karine	BIATSS	972	<b>A</b>
	<b>PORTECOP</b>	Olivier	BIATSS	972	<b>P</b>
<b>Etudiants : 4</b>	<b>LARROUY</b>	James	Etudiant	971	<b>PROCURATION</b>
	<b>AGAPE</b>	Kéïza	Etudiante	971	<b>A</b>
	<b>TRESFIELD</b>	Steeve	Etudiant	972	<b>A</b>
	<b>GABOURG</b>	Raïssa	Etudiante	972	<b>P</b>
<b>Personnalités Extérieures : 10</b>	<b>PENCHARD</b>	Marie-Luce	Conseil Régional	971	<b>P</b>
	<b>NELLA</b>	Aurélie	CTM	972	<b>A</b>
	<b>GATIBELZA</b>	Josiane	Ville Universitaire	971	<b>PROCURATION</b>
	<b>BRAVO-PRUDENT</b>	Arlette	Ville Universitaire	972	<b>A</b>
	<b>KECLARD</b>	Lisiane	Personnalité extérieure	971	<b>PROCURATION</b>
	<b>ALICE</b>	Jean	Personnalité extérieure	971	<b>PROCURATION</b>
	<b>NAGAPIN</b>	Henri	Personnalité extérieure	971	<b>P</b>
	<b>THOUARD</b>	Emmanuel	Personnalité extérieure	972	<b>A</b>
	<b>HAYOT</b>	Bernard	Personnalité extérieure	972	<b>P</b>
<b>MORINIÈRE</b>	Max	Personnalité extérieure	972	<b>A</b>	
<b>Invités de droit</b>	<b>FOURAR</b>	Mostafa	Recteur	971	<b>Représenté par M, Philippe DELACOURT</b>
	<b>JAN</b>	Pascal	Recteur	972	<b>Représenté par Mme Marie-Jacqueline ROBERTIN-DESROC</b>
	<b>MALHEY</b>	Bruno	Directeur Général des Services	Administration Générale	<b>P</b>
	<b>FILLOD</b>	Noëllie	Agent Comptable	Administration Générale	<b>P</b>

	<b>SUBITS</b>	Vincent	DAF	Administration Générale	<b>P</b>
	<b>EPAMINONDAS</b>	Angéla	Ched de Cabinet	Administration Générale	<b>P</b>
	<b>VALMORIN</b>	Vincent	Administrateur Provisoire du Pôle Guadeloupe	971	<b>P</b>
<b>Invités</b>	<b>JOSEPH</b>	Philippe	VP délégué à l'innovation pédagogique	Administration Générale	<b>P</b>
	<b>MOLINIE</b>	Jack	Vice-président délégué à la répartition des moyens	Administration Générale	<b>P</b>
	<b>ROBERTIN-DESROC</b>	Marie-Jacqueline	Rectorat MTQ	972	<b>P</b>
	<b>DELACOURT</b>	Philippe	Rectorat GPE	971	<b>P</b>
	<b>CHOLET</b>	Stéphane	VP étudiant Etablissement	Administration Générale	<b>A</b>

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 MARS 2019**

*Salle des conseils du Pôle Universitaire de Martinique (Campus de Schœlcher)*

**Ordre du Jour**

**1. Propos liminaires du Président**

**2. Approbation du PV du CA du 15/01/2019 (vote)**

**3. Affaires financières**

- a) Arrêté du compte financier exercice 2018 ;
- b) Modification de la GAOM 2018 portant sur les tarifs des frais de missions ;
- c) Tarifs 2018/2019 Formation Continue de la Martinique et de la Guadeloupe.

**4. Affaires scientifiques :**

Modification des critères permettant d'établir la dotation annuelle des unités de recherche

**5. Affaires institutionnelles :**

- a) Charge de mission formation continue
- b) Statuts de la Fondation UA-GBH
- c) Adoption du règlement intérieur du Comité Technique
- d) Statuts des services communs

**6. Questions diverses**

## 1. PROPOS LIMINAIRES DU PRESIDENT

---

**M. le Président Eustase JANKY** - Chers Collègues, nous allons démarrer ce deuxième conseil d'administration de l'année. Je salue Monsieur Bernard Hayot qui revient après un tout petit moment d'absence, merci beaucoup de votre présence. Je salue aussi les deux représentants des recteurs, Madame Robertin-Desroc pour la Martinique et Monsieur Delacourt pour la Guadeloupe, merci de votre présence. Merci à vous tous d'être là pour ce conseil d'administration.

Chaque année, il y a des faits marquants de notre université. L'année dernière, nous avons eu quelques faits marquants. Nous avons eu l'accréditation de l'université qui n'avait pas été faite depuis 2010. Nous avons eu l'occasion de mettre en place le site Parcoursup sans trop de difficulté, alors même que dans l'hexagone vous avez bien compris que c'était très difficile. Chacun de nos étudiants a pu avoir une affectation sans trop de difficulté. Depuis, nous avons aussi mis en place la DSIN (recommandation du ministère), avec un directeur présent parmi nous, Monsieur Portecop qui prend ses marques, car c'est sûr qu'il n'y a pas très longtemps que cette DSIN est en place. C'est un peu normal qu'il prenne un peu de temps pour se mettre en place car il y a beaucoup de choses à faire. Il fallait déjà réunir les hommes, faire comprendre aux deux services informatiques qu'ils n'étaient plus dans cette dynamique informatique mais dans une dynamique de département d'information. Je pense que c'est fait et il a commencé à travailler, et je pense que d'ici l'année prochaine on aura des tableaux pour fonctionner, des vrais chiffres pour fonctionner, et puis on n'aura pas toutes les difficultés que nous rencontrons (quand nous avons besoin d'information, il faut passer par les composantes, l'administration centrale, et quelques fois les chiffres ne sont pas les mêmes, les informations ne sont pas les mêmes et ne se recoupent pas toujours). Avec une DSIN, je pense que nous sommes sur la voie du changement et d'évolution de notre université.

L'année 2019 sera une année un peu difficile, une année de réforme, une année de transition, avec la mise en place du début d'un certain nombre de réformes, la réforme des licences (on en a parlé lors du premier conseil d'administration de l'université), la réforme des études médicales (vous savez que le concours de première année disparaît à partir de 2021, et le doyen ici présent a fait une présentation lors du premier conseil d'administration de l'année 2019), la mise en place de Parcoursup version 2. Pour Parcoursup, on aura donc des éléments à fournir aux recteurs et d'ailleurs les représentants des recteurs ici présents ont fait demander aux deux VP CFVU une évaluation et les propositions pour l'année prochaine, pour améliorer le dispositif, en contrepartie de quoi le ministère nous donne 90 000 € pour ces propositions d'amélioration de Parcoursup. Dans la lancée, sachant que l'année dernière nous avons eu quelques difficultés – mais je pense que toutes les universités ont eu les mêmes problèmes d'harmonisation de Parcoursup –, et fort des problèmes rencontrés, j'ai recruté un personnel contractuel pour harmoniser Parcoursup, la mission étant d'harmoniser le travail des enseignants, des étudiants mais aussi des parcours de remédiation, de manière à ce que cela soit plus fluide et que cela réponde aussi à certaines questions qui sont posées par les porteurs de licence qui ont parfois des questions à poser et ne savent pas à qui s'adresser, au vice-président du CFVU ou aux composantes. Je pense que la DOSIP est là aussi pour accompagner cette personne qui est en formation pour l'instant, et qui, dès qu'elle aura pris ses marques, pourra remplir sa mission. Bien évidemment, cette personne ne fonctionne pas seule, elle est sous la responsabilité de la gouvernance, mais en lien avec la DOSIP et les deux pôles. C'est une personne qui est en centrale avec les deux pôles, les composantes et les porteurs de licence. Tout cela pour rendre plus fluide Parcoursup, et pour que nous puissions vraiment améliorer le succès de nos étudiants, et indirectement leur capacité d'insertion.

Voilà, vous avez bien compris que nous avons des chantiers qui nous attendent. Nous avons en début d'année, fait voter le règlement intérieur de l'université, ce qui n'avait jamais existé à l'université depuis le temps de l'UAG. Je pense que c'est une aubaine parce que cela nous permet de fonctionner correctement. Ce règlement intérieur était très souvent demandé. Je m'en souviens puisque j'ai été administrateur de

cette université et il était demandé à chaque fois, mais on bottait en touche à chaque fois, il n'était jamais fait. Là, pour une fois, nous avons un règlement intérieur qui nous sécurise dans notre fonctionnement.

Et puis, nous avons aussi mis en place les presses universitaires. C'est une vitrine pour les universités. Nous avons créé ces presses universitaires avec un directeur, Monsieur Roger TOUMSON, qui est nommé et que tout le monde connaît, professeur de lettres émérite, qui a accepté de jouer ce rôle de responsable dans un premier temps, pour mettre en place ces presses universitaires. Vous savez que ces presses universitaires sont mises en place particulièrement pour les filières littéraires, parce que les filières scientifiques ont des journaux référencés dans lesquels elles publient, alors que les littéraires c'est un peu plus difficile. Évaluer un document ou un article dans un bouquin, c'est important, mais il faudrait aussi quelqu'un pour faire cette évaluation et faire les publications littéraires.

Nous avons donc réussi à mettre cela en place, et nous sommes sur le chemin d'évolution de notre université, et je suis très heureux de savoir qu'aujourd'hui nous allons voter, je l'espère, les comptes de l'université. Je rappelle aussi que le budget de l'université a été voté sans difficulté en novembre 2018.

Voilà, merci beaucoup. Nous avons notre quorum, largement atteint, 19 sur 30, je crois. Nous pouvons donc travailler.

Nous passons au premier point.

## **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 JANVIER 2019**

---

**M. le président Eustase JANKY** - Je ne sais pas si vous avez lu ce procès-verbal qui est un peu long. Pendant que vous prenez lecture de ce procès-verbal, est-ce qu'il y a des questions diverses ? Monsieur Gérardin ?

**M. Frédéric GERARDIN** - C'est une question diverse qui se trouve dans les premiers propos du PV du 22 et que j'avais déjà posée. C'est la demande d'un compte rendu des activités de votre délégation de pouvoir, trimestriel.

**M. le président Eustase JANKY** - Oui Monsieur Gérardin. Vous avez bien compris...

**M. Frédéric GERARDIN** - Vous avez écrit que vous vous feriez un plaisir de nous présenter ce compte rendu à ce CA, mais je pense qu'il y a eu d'autres urgences.

**M. le président Eustase JANKY** - Oui.

**M. Frédéric GERARDIN** - Donc, je réitère ma demande.

**M. le président Eustase JANKY** - D'accord.

**M. Frédéric GERARDIN** - Merci. Gérardin Frédéric, je pense qu'il faut dire notre nom aussi.

**M. le président Eustase JANKY** - Effectivement, Monsieur Gérardin est habitué parce qu'on a eu un CT et on demande vraiment aux membres du conseil d'administration, quand ils prennent la parole, de se présenter parce que la conversation est enregistrée et c'est plus facile pour la personne qui fait la dactylographie après. Je demanderais aussi à Monsieur le DGS, à chaque fois que quelqu'un prend la parole, de prendre le nom, parce que quelques fois on a la conversation mais on n'a pas le nom de celui qui a parlé. Voilà, essayons donc de faire cet effort. On a fait l'effort hier et cela s'est très bien passé, je pense qu'il n'y a pas eu beaucoup de ratés.

Voilà, on va donc repasser au premier point avec l'approbation du PV de CA... Ah, deuxième question diverse, Madame Gabourg ?

**Mme Raïssa GABOURG** - C'est Monsieur James Larrouy qui me demande de rajouter aux questions diverses, une question sur la faculté des sciences. Il ne m'a pas donné plus de précisions.

**M. le président Eustase JANKY** - Peut-être qu'il va arriver d'ici là.

**Mme Raïssa GABOURG** - Oui, il doit arriver d'ici là.

**M. le président Eustase JANKY** - Je crois qu'il n'a pas pu prendre l'avion, je ne me rappelle pas s'il est arrivé un peu tard.

**Mme Raïssa GABOURG** - Il m'a dit qu'il arriverait en tout cas.

**M. le président Eustase JANKY** - D'accord. S'il n'y a pas d'autres questions, on va continuer sur l'approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 15 janvier.

**M. le président Eustase JANKY** - Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Gérardin ?

**M. Frédéric GERARDIN** - Oui, je suis au regret de dire – mais on en a déjà discuté en CT – que la qualité des PV laisse beaucoup à désirer. Rien que sur le premier item (page 11), par exemple quand « *Frédéric Gérardin dit : bonjour Monsieur le Président, merci, bonjour à tous, il n'est pas possible d'admettre aujourd'hui* », je demande qu'on raye cette phrase parce qu'elle est hors contexte. Et puis, il est mentionné « *qu'il faut vous nous fassiez une information trimestrielle sur les décisions que vous auriez prises dans le cadre de cette université* ». Non, c'est dans le cadre de cette délégation, par exemple. Et j'en ai plein d'autres comme ça. Je ne reviendrai pas sur le détail, mais cela pose un souci de compréhension des PV et de sa qualité pour la mémoire des décisions. Par exemple, en page 21 (je vous en donne une autre), alors qu'il m'en excuse si je me trompe mais je ne connais pas de Monsieur « Javaro » qui est intervenu lors de notre CA du 22... Voilà, il y a plein de parties qui sont notées comme « inaudibles », je pense que nous devons faire un effort nous aussi, mais il n'y a pas que ça.

**M. le président Eustase JANKY** - Je pense que la réponse, je l'ai donnée hier au CT. Nous avons des difficultés avec l'entreprise qui fait la transcription des discussions. On se rend compte que, premièrement, on a les PV très tardivement, et comme ce sont des PV très longs, il faudrait les relire, être plusieurs à les relire, et malgré tout on laissera des fautes. Je pense que cette entreprise, on mettra fin (je l'ai dit hier) à ses missions au niveau de l'université. Monsieur le DGS a déjà fait une démarche pour avoir une autre entreprise, et donc on va faire un deuxième essai. Si cela ne fonctionne pas, on va devoir travailler avec quelqu'un de l'université, ou quelqu'un que je vais recruter pour faire ce travail et que l'on formera. Cela me permettra d'avoir certainement plus rapidement le procès-verbal et intervenir plus rapidement, de manière à modifier les points qu'il reste à changer. C'est donc déjà en marche, mais je sais les difficultés que cela pose. Avant, on ne lisait pas beaucoup ces PV et je me rends compte maintenant qu'on les relit et c'est une très bonne chose car, comme Monsieur Gérardin l'a dit, c'est la mémoire de notre université. C'est donc bien qu'on arrive à les relire et faire les modifications. Monsieur Gérardin ?

**M. Frédéric GERARDIN** - Je vous en donne juste une autre et après j'arrête. En page 18, il se trouve que c'est moi qui ai parlé : « *Merci Monsieur le Président, simplement pour vous aider et indiquer que ces faits sont tenus sur le même document, c'est pour préciser aux collègues administrateurs que l'avis du député est donné* ». Alors, je sais que c'est sensible, les questions des députés en ce moment, mais c'est l'avis du CT est « réputé donné » ...

**M. le président Eustase JANKY** - On est vraiment d'accord, il y a beaucoup de coquilles. Et comme c'est long et épais, les personnes qui lisent n'ont pas eu le temps, même s'ils ont lu, de passer tout en détail. En plus, beaucoup de paragraphes ont été améliorés parce que c'était incompréhensible. Malgré tout, il y a quand même des fautes. Je pense qu'on va changer les attitudes. Hier, j'ai dit à Monsieur le DGS – il faut que ce soit écrit dans le PV – que dix jours après un conseil, il faut qu'on ait les PV. Si l'entreprise n'est pas capable, ils seront virés. Nous sommes le 26, j'avais dit dix jours après, il faut que pour le 7 maximum on ait le PV en main pour que l'on puisse commencer à travailler. S'ils ne sont pas capables, il ne faut pas les garder parce que nous allons arriver au prochain conseil avec le même problème. S'ils ne sont pas capables de donner en dix jours, cela veut dire qu'ils donneront la veille, et les personnes qui lisent sont des enseignants-chercheurs et du personnel administratif, ils ont du travail, on n'a pas que ça à faire ici. Si on veut lire correctement, ça nous prendra beaucoup de temps.



Voilà, s'il n'y a pas d'autres questions, je pense qu'il aurait pu y en avoir beaucoup, mais je pense que s'il n'y a pas d'autres mains levées, on va pouvoir passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Trois ne prennent pas part au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup, le procès-verbal est validé.

Approbation du Procès-verbal	Ne prend pas part au vote	2
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	17

### 3. AFFAIRES FINANCIERES

---

**M. le président Eustase JANKY** - On va passer au point suivant sur les affaires financières. Je vais demander à l'agent comptable, Madame Fillod, de prendre la parole. Mais avant de prendre la parole, il faudrait peut-être faire rentrer les commissaires aux comptes ? Ils sont dans mon bureau. On a modifié l'ordre de manière à ce que les commissaires aux comptes puissent passer très rapidement et les libérer. Madame Fillod, vos diapositives sont-elles calées ? D'accord. Si ce que vous allez dire intéresse les commissaires aux comptes, on les attend, mais si cela ne les intéresse pas, vous pouvez prendre la parole.

**Mme Noëllie FILLOD** - Oui, je peux commencer.

**M. le président Eustase JANKY** - Allez, il faut vous présenter.

#### **a) Arrêté du compte financier exercice 2018**

**Mme Noëllie FILLOD** - Noëllie Fillod, agent comptable de l'Université des Antilles. Comme vous le constatez sur l'ordre du jour, il était écrit « Arrêté du compte financier », parce qu'hier encore nous ne savions pas si nous pouvions présenter les comptes et qu'on pourrait les voter aujourd'hui. Les comptes ont été clôturés hier. Je vous présenterai un compte de résultat assez synthétique, mais les nouvelles sont bonnes, je vous rassure.

Je voulais quand même faire un petit point sur ce qui a fait qu'on a pu arrêter les comptes deux mois plus tôt que l'année dernière. D'abord, il faut savoir que nous avons arrêté les dépenses le 22 décembre cette année, c'est-à-dire qu'on a demandé que toutes les factures et les dépenses soient présentées à l'agence comptable à la mi-décembre. Cela nous a permis d'arrêter de dépenser avant le 31 décembre, et donc de commencer un arrêté des comptes beaucoup plus tôt en début d'année. C'était un travail commun entre nous et les composantes, c'est-à-dire que les composantes ont joué le jeu, elles nous ont produit leurs factures beaucoup plus tôt que les années précédentes et elles ont respecté cette date butoir que nous leur avons donnée. C'est un premier point que je voulais souligner.

Deuxième chose qui nous a permis d'arrêter les comptes hier, c'est l'implication à la fois de l'équipe de l'agence comptable – que j'ai remerciée parce qu'ils sont très présents –, et aussi les commissaires aux comptes qui sont arrivés plus tôt et en force pour pouvoir clôturer les comptes, et donc je les remercie beaucoup de s'être impliqués à ce point pour pouvoir voter les comptes ce matin.

Un troisième point que je voudrais souligner, c'est qu'on pourrait pérenniser, « solidifier » (entre guillemets) et sécuriser cet arrêté plus précoce des comptes, si nous avions un outil de suivi de notre patrimoine qui ne soit plus manuel, ni sous tableur Excel comme c'est le cas actuellement. Donc, je

souhaiterais vivement qu'avant la fin de l'année nous obtenions un outil de suivi de notre inventaire patrimonial qui soit un outil sécurisé et fiable qui soit plus manuel, parce que c'est vraiment énormément d'heures perdues de travailler sur des tableurs Excel pour suivre le patrimoine de l'université. Le patrimoine, c'est les immobilisations, mais c'est aussi le matériel et le mobilier qui circulent dans l'université, qui rentrent et qui sortent, et qu'on ne parvient pas à suivre de manière fiable. Je voulais donc le souligner, cela facilitera notre tâche et ce serait bien qu'on puisse avoir un outil de ce genre, avant début juillet si possible. Je me rapprocherai de Monsieur Portecop et j'ai demandé à mes collègues et agents comptables qui travaillent sur Cocktail, quels outils ils disposent pour pouvoir travailler sur un outil comme celui-ci.

Voilà, donc je vous propose de présenter le compte de résultat et le fonds de roulement. Est-ce que tout le monde voit ? Ce qui me paraît important, c'est de vous présenter le résultat final de l'exercice qui s'élève à 436 000 €. Vous constatez qu'il a beaucoup diminué par rapport au compte de résultat 2017 qui était, je pense que vous le savez tous, un peu exceptionnel, du fait par exemple du reversement des cotisations sociales de 1,97 M€ qui avait été fait en 2017. On revient donc à un compte de résultat un peu plus normal. Celui de 2016 était de 70 000 €, et là on est à 430 000 €, donc je pense que l'année se termine bien sur 2018.

Si on remonte un peu dans les informations que je voulais souligner, au niveau des recettes, vous pouvez constater un grand delta sur les reprises sur provision. On a repris les provisions concernant le CEREGMIA, les recettes qu'on a passées en pertes et profits avaient été provisionnées. On a repris ces provisions, et donc cela augmente les recettes, mais il faut savoir qu'on les a quand même passées par pertes et profits, et donc on les retrouve aussi au niveau des dépenses sur les autres charges. Vous voyez le delta, c'est aussi ces créances. Ça s'annule puisque nous avons prévu que nous ferions ces dépenses, et elles s'annulent sur le compte de résultat.

Je voulais aussi vous parler des dépenses de personnel, une grosse augmentation du poste de dépense, suite au rattrapage du RIFSEEP, la rétroactivité appliquée sur l'exercice 2018 et sur les primes de fin d'année (on en avait déjà parlé, ce n'est pas une surprise).

Est-ce que vous avez des questions sur ce point ? Le delta ? Non, il n'est pas énorme, tout à fait, et il s'explique en plus.

Je voulais aussi vous présenter le fonds de roulement. Je le cherche... Écoutez, je ne l'ai pas. Je me permets de vous dire que le fonds de roulement, qui était de 19,10 M€ au 31 décembre 2017, est de 19,20 M€ en 2018, et donc la situation de l'université est saine, et elle a de quoi, comme on dit, poursuivre avec une soutenabilité financière respectée. Nous avons une trésorerie excédentaire de 3 M€ en fin d'exercice, ce qui montre que nous encaissons plus vite que nous décaissons – ce qui n'est pas forcément un signe de très bonne organisation, mais ce n'est pas grave, puisque c'est positif pour la situation financière de l'université.

Voilà, je suis désolée pour le caractère très succinct de cette présentation, mais au moins les comptes sont figés et clôturés, et c'est ce qui vous est proposé au vote. Je laisserai la parole aux commissaires aux comptes sur leur intervention qui va prolonger ce que je vous ai présenté.

**M. le président Eustase JANKY** - Merci beaucoup Madame Fillod. Est-ce que les commissaires aux comptes veulent prendre la parole dès maintenant ? Allez-y. Pouvez-vous vous présenter ?

**Mme Michèle HELMANY**, (commissaire aux comptes) - Bonsoir à tous, je suis le commissaire aux comptes signataire du mandat sur l'université. Je suis au cabinet KPMG en Guadeloupe depuis une dizaine d'années.

**M. Philippe GATTA**, (commissaire aux comptes) - J'interviens sur l'université et votre établissement depuis 2016, avec les deux audits à blanc. Je suis référent national au niveau des établissements

d'enseignement supérieur, également des filiales de recherche de la recherche, et je suis plusieurs mandats (une dizaine) en métropole. Je vous accompagne depuis trois à quatre ans maintenant, avec les évolutions qu'on va peut-être voir.

Ce que je vous propose, c'est peut-être de partager nos conclusions en quelques instants, et répondre ensuite à vos questions. Peut-être en amont, et pour rebondir sur ce que disait Madame Fillod, je crois qu'il faut quand même mettre en évidence tous les efforts qui ont été menés pour nous proposer aujourd'hui, en date du 26 mars, l'approbation des comptes, et un arrêté des comptes montrant un excédent, comme vous l'avez vu. On se rappellera juste que les années précédentes, on était plutôt fin mai, donc il y a quand même un gap de plus de deux mois et je crois qu'il faut remercier les équipes qu'on a beaucoup sollicitées en interne.

Et peut-être se dire aussi que même si vous ne respectez pas la date du 15 mars, date que l'on a déjà vue et qui est surtout une date légale que vous imposez vos organes de tutelle, je crois que la date du 26 est peut-être une base qu'il faut rééditer sur l'exercice prochain, ne pas être trop ambitieux peut-être, comme le disait Madame Fillod. Je crois que les équipes ont beaucoup souffert, notamment des problématiques de systèmes d'information. Ces systèmes d'information vous permettront certainement, quand ils seront mis en place, de pouvoir franchir ces quelques jours pour atteindre le 15 mars. Voilà, je pense qu'il faut peut-être avoir cette idée et ne pas être trop présomptueux l'année prochaine.

Peut-être vous rappeler notre mission de commissariat aux comptes. Aujourd'hui, vous êtes amenés à approuver les comptes tels qu'ils vous ont été présentés par Madame Fillod. Vous allez pouvoir les approuver sur la base des éléments que vous a apportés Madame Fillod et sur la base de notre rapport. Nous avons pour simple objectif de vous amener une assurance raisonnable que les comptes qui vous ont été présentés ne comportent pas d'anomalies significatives qui pourraient remettre en question votre lecture des comptes ou la lecture des tiers, organes de tutelle et différents fournisseurs. À ce titre, nous avons mené de nombreux travaux sur la dizaine de jours que nous avons eus pour pouvoir collecter des informations et des éléments probants pour fonder notre opinion, c'est ce que je vais vous dire maintenant.

Bien sûr, nous avons les exigences par rapport à des normes professionnelles qui sont applicables à nos métiers. Ce sont les différents éléments que vous voyez et qu'on vous explique à travers ce slide.

L'opinion sur les comptes 2018, comme je vous l'ai dit, au vu des différentes interventions que vous avez menées, ce qu'on peut mettre en évidence, c'est qu'il y a deux réserves dans les comptes et dans notre opinion au niveau des comptes de votre établissement. Ces deux réserves sont récurrentes par rapport à celles de l'année dernière. Je soulignerais simplement les éléments d'heures complémentaires (première réserve). Là, on a un sujet d'insuffisance de formalisation et de mise en œuvre de contrôle interne. Peut-être que le président Janky pourra rebondir parce que des choses sont en cours, mais pas suffisamment avancées et pas suffisamment implémentées pour que l'on puisse se baser sur ce travail qui est en cours au sein de l'établissement. Je laisserai peut-être le président Janky reprendre la parole après. C'est donc une réserve qu'on va certainement lever, peut-être en 2019, peut-être plutôt en 2020, puisqu'il faut que l'exercice complet puisse être sous contrôle à travers un logiciel et des contrôles internes mis en place. Mais voilà, on a donc un montant assez significatif pour lequel on a une réserve, qui est une limitation dans nos travaux. Le dernier élément (plus technique), c'est ce qu'on appelle le financement d'actif par des tiers autres que l'État. C'est-à-dire que l'université reçoit des financements pour pouvoir financer des investissements, et, comptablement, ces financements doivent être repris au fur et à mesure des dotations aux amortissements. Ces dotations permettent de prévoir le renouvellement de ces immobilisations. À ce titre, on vient rattacher normalement ces financements avec l'immobilisation pour pouvoir reprendre au fur et à mesure la quote-part qui a été financée. Ces rattachements n'ont pas pu être faits pour l'instant et il faut mettre aussi en lien, je pense (on le verra après, Madame Fillod l'a souligné), un système d'information qui pourra être mis en place, un logiciel d'immobilisation qui est assez archaïque puisqu'on est encore sous Excel pour l'établissement. Cela a ses limites et c'est surtout très chronophage pour les services qui travaillent dessus. Et puis, un logiciel des immobilisations permettra aussi de rattacher plus

facilement ces financements. Il y a donc un travail de recherche de collecte et d'implémentation sous un logiciel d'immobilisation. On en aura peut-être l'occasion d'en reparler pour les chantiers 2019.

C'est donc sous ces deux réserves que nous certifions les comptes. Ce que les comptes recourent finalement, c'est le respect par rapport aux règles et aux méthodes comptables applicables aux EPCP tels que votre établissement, une image fidèle de la situation de trésorerie (Madame Fillod en a parlé), un patrimoine de l'établissement composé principalement du patrimoine immobilier mis à votre disposition et que l'État vous avait demandé d'inscrire au bilan électif même si vous n'en êtes pas propriétaire mais selon les règles vous en avez le contrôle et l'utilisation, et puis une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice, avec un peu plus de 400 000 €, soit un résultat excédentaire.

Les évolutions attendues sur 2019, je laisserai le président Janky parler sur les heures complémentaires. Et puis, comme je viens de le dire, le financement externe de l'actif, cela passera certainement par un travail de recherche pour rattacher ces financements qui sont quelquefois historiques aux actifs, puis le travail sur les heures complémentaires avec la mise en place d'un logiciel et de procédures internes.

Quelques points d'attention peut-être, si vous le voulez bien. Ces points d'attention qui sont pour nous assez impératifs sur les prochains exercices ou fortement recommandés. L'immobilisation, c'est à la fois de mettre en place un logiciel d'immobilisation pour éviter l'utilisation d'Excel, et c'est aussi mettre en place un inventaire tournant, c'est-à-dire physique, de votre patrimoine mobilier. Rappelons-nous, en 2010 vous avez fait un gros travail en interne avec un prestataire pour faire état et inventaire de l'ensemble de votre patrimoine immobilier. Depuis 2010, on est plutôt dans une phase où l'on acquière et on sort assez peu d'immobilisations qui devraient être mises au rebut. À ce titre, on travaillera certainement avec vous pour essayer de mettre un inventaire tournant avec une stratégie certainement assez pragmatique, mais pour que vous puissiez et que l'on puisse s'assurer ensemble de l'exhaustivité, et surtout de l'existence de cet inventaire. Également, on en a parlé, c'est le logiciel d'immobilisation qui permettra de suivre comptablement votre inventaire physique au lieu d'Excel, et de pouvoir flécher ces financements aux immobilisations qu'elles ont financées.

Enfin, peut-être un point sur les dépenses. Il me semble très important (on a relevé des anomalies qui ont été corrigées dans les comptes) de sensibiliser l'ensemble des composantes sur la notion de service fait. Je crois que le fait générateur d'une dépense, c'est le service fait, et à ce titre, je crois que les composantes, c'est votre rôle et aussi notre rôle de les sensibiliser pour prendre en compte qu'on peut déconnecter des enjeux de crédit budgétaire par rapport aux obligations de la comptabilité d'engagement. C'est la GBCP qui le permet, des reports de crédit et une enveloppe budgétaire sont possibles. Et, comme on a pu le voir ailleurs dans certains établissements, un des éléments qui a permis d'améliorer la notion de service fait, c'est un service facturier qui est un point d'entrée unique pour l'ensemble des factures et qui permet d'homogénéiser des pratiques au sein d'une équipe rompue qui a l'habitude de ces notions, d'avoir des pratiques homogènes qui vont dans le bon sens. Je sais que des réflexions sont en cours actuellement, c'est un élément qui a beaucoup servi dans d'autres établissements pour homogénéiser et surtout justifier ce service fait de manière beaucoup plus simple et beaucoup plus juste.

Voilà, c'était le dernier slide. On peut répondre à vos questions si vous avez des questions sur notre mission. En tout cas, vous pouvez approuver les comptes. Sur la base de notre opinion, je rappelle qu'il y a deux réserves : une réserve sur les heures complémentaires, et une réserve un peu plus technique sur le rattachement des financements de certaines immobilisations.

**M. le président Eustase JANKY** - Merci beaucoup. Je vais prendre la parole tout de suite pour répondre à deux questions qui ont été posées par le commissaire aux comptes concernant les deux réserves. La réserve sur les heures complémentaires remonte à longue date et nous avons commencé à travailler en mettant en place une réduction de ces heures complémentaires, qui a été votée en conseil d'administration. Actuellement, un logiciel pour le suivi des services (« E-lyco ») est mis en place par le directeur de la DSIN, Monsieur Portecop, qui va nous permettre de suivre les services des différents

enseignants et les heures complémentaires. Pour les contractuels, Monsieur Portecop me disait qu'on est presque à jour et qu'il manque pour les autres enseignants-chercheurs. Le travail est donc déjà en cours et j'espère que d'ici l'année prochaine nous serons en mesure de présenter plus facilement ces heures complémentaires, savoir où le problème existe vraiment. En plus, une commission va être mise en place pour servir de veille à ces heures complémentaires et pour intervenir pratiquement en instantané quand nous verrons qu'il y a un dérapage de ces heures complémentaires. C'est donc effectivement une préoccupation de notre université, et nous nous engageons à réduire ces heures complémentaires. Je ne sais pas si on y arrivera mais c'est un engagement de notre part.

Le deuxième élément, c'est l'inventaire des patrimoines. Nous avons le directeur du patrimoine ici présent, Monsieur Haral, et Monsieur Portecop, qui vont justement nous aider à mettre en place un logiciel de suivi du patrimoine. Et, comme disait le commissaire aux comptes, il faut voir ce que nous devons faire à telle ou telle date, le faire assez rapidement et avoir un travail en cours, pour que l'année prochaine, même si nous n'y sommes pas arrivés totalement, nous ayons un autre discours quand nous viendrons vous présenter les comptes de l'université.

Et puis, il y a aussi la masse salariale qui, comme l'a dit Madame Fillod, est un peu plus élevée cette année, parce qu'il y a eu le RIFSEEP et les primes de fin d'année. J'ai voulu rester dans l'application de la loi qui oblige à mettre en place le RIFSEEP, ainsi que les primes qui n'étaient pas une obligation mais que j'ai tenu quand même à faire en fin d'année.

Nous avons donc quand même avancé dans l'organisation et la restructuration de l'université et nous sommes en bonne marche. Nous n'avons pas fini et nous continuons. D'ailleurs, on ne finira jamais, puisque vous avez bien compris que chaque année il y a des réformes nouvelles à mettre en place, et on s'adapte quelquefois sans moyens supplémentaires, mais les enseignants, les enseignants-chercheurs et le personnel ont l'habitude de s'adapter et on continuera à le faire.

Monsieur Subits voulait prendre la parole.

**M. Vincent SUBITS** - Juste pour apporter une petite précision sur la masse salariale. Il faut aussi dire qu'en 2018 il n'y a pas eu de fongibilité, ce qui augmente mécaniquement l'utilisation de la masse salariale.

**M. le président Eustase JANKY** - Monsieur Subits, il fallait vous présenter...

**M. Vincent SUBITS** - D'accord !

**M. le président Eustase JANKY** - Donc, je présente Monsieur Subits, directeur des affaires financières de l'université. Alors, je vais finir mon monologue en disant que nous avons quand même gagné deux mois par rapport à l'année dernière. Pour nous, c'est déjà bien. Cela prouve qu'on est proactif. C'est vrai que vous avez beaucoup travaillé et je remercie Madame Fillod et son équipe, ainsi que l'équipe des commissaires aux comptes pour le travail fourni assez rapidement ces derniers jours. Je tenais vraiment à ce que nos comptes soient présentés aujourd'hui, c'était un de mes engagements, c'est fait et je vous remercie pour tout ce travail. Nous avons gagné deux mois, je ne dis pas que nous allons gagner plus l'année prochaine, mais au moins garder cette date pour l'année prochaine, et je demande aux commissaires aux comptes de réserver cette période pour l'université des Antilles. Je n'aurais pas aimé qu'on repousse à l'année prochaine, tout simplement parce qu'on n'est pas à jour.

Maintenant, j'ai fini mon monologue et je laisse la parole à ceux qui la veulent. Qui veut prendre la parole ? Monsieur Haral (qu'il se présente).

**M. Bruno HARAL** - Bruno Haral, élu BIATSS. Je voulais juste apporter une petite précision concernant le patrimoine. Quand on parle de patrimoine, on pense souvent à patrimoine immobilier, mais c'est l'ensemble des actifs de l'établissement. Bien sûr, le patrimoine y est pour beaucoup mais il y a aussi tout le mobilier, le matériel scientifique, l'informatique... C'est rattacher l'ensemble des financements liés à certaines immobilisations. On n'immobilise pas que la partie immobilière.

**M. le président Eustase JANKY** - Merci pour cette précision. Monsieur Molinié.

**M. Jack MOLINIE** - Oui, Président, juste pour...

**M. le président Eustase JANKY** - Monsieur Molinié, il faut se présenter.

**M. Jack MOLINIE** - Monsieur Molinié, Vice-président délégué à la répartition des moyens. Juste pour dire quelques mots sur les heures complémentaires. Depuis un an, avec la DSIN et les collègues de la RH, on se bat pour la mise en œuvre et la mise en route surtout d'une nouvelle forme de traitement des heures complémentaires, pour sortir du cadre IVAC qu'on avait, qui permettait aux composantes, et même jusqu'aux départements, de générer des contrats pour les contractuels, contrats qui arrivaient des fois l'année d'après, voire deux ans après en centrale. Donc, de manière à éviter cela, on a essayé de sécuriser tout, de se rapprocher des normes nationales avec e-lyco, de tout verrouiller avec Arpège et e-lyco et de faire le croisement. Toutefois, on a laissé dans IVAC les arriérés pour partir sur une situation 2018-2019. Cela a pris du temps, beaucoup plus de temps qu'on ne le pensait, mais on arrive au bout et on espère que la prochaine étape sera de payer les heures complémentaires du premier semestre, de manière à ne pas avoir d'engorgement au mois de juillet, et comme ça, pouvoir traiter tous les services de vacataires déjà au mois de juillet, et ensuite de traiter ceux des collègues dans la foulée. L'avantage qu'on a, c'est que dans la procédure, seule la RH va générer des contrats. Et donc, on saura le nombre de contrats, on saura exactement le nombre d'heures de chaque vacataire, et donc on pourra, avec des outils très simples, savoir à quel niveau on se trouve à tout moment, et bien sûr, améliorer notre gestion des heures complémentaires qui est vraiment ce qu'on cherche à faire depuis des années.

**M. le président Eustase JANKY** - Merci Monsieur Molinié. Monsieur Portecop (il faut se présenter Monsieur Portecop).

**M. Olivier PORTECOP** - Olivier Portecop, élu BIATSS au conseil et par ailleurs directeur des systèmes d'information. Il a beaucoup été question de systèmes d'information et je vous confirme l'énergie qui est mise à donner à notre établissement les moyens de fonctionner. Il est vrai qu'en 2010 (le commissaire aux comptes l'a dit), il y avait un logiciel de gestion d'inventaire, et nous avions au-delà de tel logiciel, pour beaucoup de domaines d'activité de notre établissement, de quoi gérer malgré tout. À partir de 2012, la thématique des systèmes d'information a été récurrente, face à un effondrement global dont nous subissons encore les conséquences. J'ai la chance heureusement, déjà depuis quelques mois, de pouvoir compter sur les équipes extrêmement motivées, et surtout, l'engagement des composantes qui, à l'image de ce qu'elles ont pu aider à réaliser, ces clôtures de compte financier à temps, permet là aussi pour tout ce qui est heures complémentaires, même si les choses n'avancent pas toujours aussi vite que nous le souhaitons, d'entamer ces travaux de fond qui consistent à avoir des données fiables. Le chantier du système d'information est immense. Ce n'est pas la première fois que nous en parlons au sein de notre conseil d'administration. Mais, il mérite effectivement toute l'énergie que nous y mettons, et donc j'espère

pouvoir l'année prochaine voter des comptes sur la base d'inventaires réalisés grâce à des procédures et des outils adaptés.

**M. le président Eustase JANKY** - Bien, d'autres questions ? Monsieur Delacourt (présentez-vous).

**M. Philippe DELACOURT** - Philippe Delacourt, représentant du rectorat de Guadeloupe. Je voulais faire quelques observations à titre de représentant du recteur. Bien sûr, je me joins à toutes les félicitations qui sont adressées à l'agence comptable pour produire un compte financier dans un délai plus raisonnable. Pour autant, même si les délais sont raccourcis, je voudrais rappeler (ce qui l'a été d'ailleurs par le commissaire aux comptes) que le délai des 75 jours qui amène au 15 mars pour la production du compte financier est une prescription réglementaire (décret GBCP). Cette prescription a plusieurs raisons, et il ne faut pas simplement se satisfaire d'une date pour dire qu'elle a été signifiée dans un décret, mais elle a du sens. Ce sens a un double sens. Elle a un sens interne pour l'établissement pour vous permettre de procéder à des prélèvements dans les fonds de roulement, si tant est que vous en ayez besoin pour les BR successifs. Dès ce compte financier produit, cela vous permet ce financement interne. D'autre part, comme vous le savez, il y a un examen très suivi par la DAF et la DGSIP du ministère sur les comptes des universités. Il y a ce qu'on appelle un tableau de synthèse ministérielle qui remonte après chaque acte de BR ou de compte financier, et donc bien évidemment actuellement, le ministère est en train d'exploiter les comptes financiers, à l'exception de ceux qui n'ont pu les voter et pour lesquels il faut normalement faire une demande de dérogation justifiée. On comprend tout ce que vous avez pu donner comme arguments pour dire que ce n'est que maintenant, et même avec toutes les marges de progrès qui peuvent être faites, mais encore une fois, il faut réaliser toutes les conséquences derrière, puisque sur les fonds de roulement consolidés dans l'ensemble des universités, chaque année grosso modo c'est 2 milliards d'euros que Bercy observe en étant, entre guillemets, pour faire un peu trivial, la « caisse d'épargne » des universités. Il a du mal à comprendre pourquoi il y a des besoins de financement de l'enseignement supérieur, alors que 2 milliards sont dans les fonds de roulement, et qui chaque année sont récurrents. Dès que vous aurez produit les documents, dès que je les aurai, je vais produire ce qui s'appelle un document du fonds de roulement mobilisable et immobilisable, ce qui doit être fléché sur des dépenses à venir sur lesquelles il y a des « hypothèques » (entre guillemets), et ce qui est en toute latitude de l'établissement. C'est ce qui vous permet aussi d'escompter des financements à venir. Donc, encore une fois, bravo pour le progrès observé, qui n'est pas que sur la partie comptable, mais aussi sur la partie ordonnateur où on a pu voir de gros progrès depuis quelques années sur les documents budgétaires et le nombre de BR ou d'opérations de fongibilité. Encore une fois, on adresse toutes nos félicitations sur la montée en compétences de l'établissement. Mais il faut bien regarder derrière, dans le sens des choses, ce qui peut advenir.

Deuxième élément sur lequel je voulais revenir et souligner, le système d'information est bien évidemment le socle minimum pour sécuriser un certain nombre de choses – je crois que le commissaire aux comptes l'a rappelé dans ses propos –, mais le contrôle interne comptable va au-delà de la simple réalisation d'un logiciel, c'est-à-dire qu'il permet aussi la sincérité et la vérification que les données issues du logiciel sont conformes, sincères et respectueuses de la réglementation. La dénomination de contrôle interne comptable peut prêter à confusion : c'est une mission de l'ordonnateur, et non une mission du comptable, c'est vraiment une mission qui appartient à l'ordonnateur, c'est la phase avant mise en paiement. Là aussi, ce que Monsieur Molinié a dit sur les démarches antérieures, au-delà d'une réforme du système, il y a besoin d'une évaluation du système au fil de l'eau.

Troisième petit point, mais c'est vraiment un aparté, sur le patrimoine immobilier, il n'est pas amorti dans l'établissement puisqu'il ne fait pas partie des établissements précurseurs à qui il y a eu une évolution du patrimoine immobilier. Comme disait Monsieur Haral, ce n'est pas ce qui est en jeu dans la partie comptabilisation des immobilisations.

**M. le président Eustase JANKY** - Merci Monsieur Delacourt. S'il n'y a pas de questions, on peut passer au vote des comptes présentés par Madame Fillod. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Un vote contre. Merci beaucoup.

Vote du compte financier 2018	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
	Pour	18

On va passer au point suivant. Merci Madame Fillod, merci Madame et Monsieur les commissaires aux comptes. Je pense que vous allez repartir, vous n'allez pas attendre la fin du CA. On se reverra plus tard pour les jalons afin d'améliorer le dispositif. Merci beaucoup.

*[Les commissaires aux comptes quittent la séance]*

#### **b) Modification de la GAOM 2018 portant sur les tarifs des frais de mission**

**M. le président Eustase JANKY** - Je rappelle qu'un arrêté très récent est sorti portant modification de ces tarifs, et je vais donner la parole au Directeur du Service financier, Monsieur Subits, qui doit se présenter.

**M. Vincent SUBITS** - Vincent Subits, DAF Université des Antilles. Effectivement, nous allons voter les nouveaux tarifs pour les missions, plus précisément sur l'hébergement en métropole en l'occurrence. Le nouvel arrêté nous indique que nous sommes à l'heure actuelle en dessous des tarifs minimum planchers fixés par le nouveau décret 2019-139 du 26-02-2019. Il est donc proposé une indemnité d'hébergement à 90 € pour métropole et Corse, sauf en région parisienne où elle est à 100 € et 140 € à Paris intra-muros. Le reste de la GAOM ne change pas, on ne modifie que cette partie.

**M. le président Eustase JANKY** - Cela veut dire qu'on peut aller jusqu'à 140 €.

**M. Vincent SUBITS** - 140 €, c'est un maximum, ce n'est pas une obligation, qu'on soit bien d'accord. Si vous trouvez un hôtel Formule 1 à 39 €, c'est parfait, c'est très bien aussi.

**M. le président Eustase JANKY** - Est-ce que je vais demander aux administrateurs de loger chez l'habitant ? Bien, est-ce qu'il y a des questions sur ce point ? Monsieur Gérardin ?

**M. Frédéric GERARDIN** - Simplement, juste une...

**M. le président Eustase JANKY** - Monsieur Gérardin, il faut vous présenter.

**M. Frédéric GERARDIN** - Gérardin Frédéric. Juste par curiosité, on dit encore « en métropole » ou on ne dit plus « métropole » ?



**M. le président Eustase JANKY** - « France hexagonale ».

**M. Frédéric GERARDIN** - Merci.

**M. le président Eustase JANKY** - Monsieur Molinié.

**M. Jack MOLINIE** - Juste une précision. Ce qu'on entend par « intra-muros », parce que j'ai eu des soucis avec l'agent comptable précédent qui avait considéré que Montrouge, la Ligne 4 qui arrive, n'était pas intra-muros et se trouvait hors de Paris parce que ce n'était pas dans le 75, et auquel cas je n'avais pas le droit. Or, dans l'article 2 de l'application précédente, il était écrit « Paris intra-muros », c'est-à-dire « Paris et sa périphérie », auquel cas on avait eu de grosses discussions et je lui avais envoyé le texte. On s'était un peu... ce n'était pas pour les 20 €, mais pour le principe (les 20 €, ce n'était pas un problème), j'étais très conscient que s'il y avait quelque chose à quelques mètres près de périphérie.

**M. le président Eustase JANKY** - Est-ce que quelqu'un peut nous donner une définition de « Paris intra-muros » ? Monsieur Subits.

**M. Vincent SUBITS** - Paris intra-muros, c'est le département 75, c'est tout.

**M. le président Eustase JANKY** -

C'est bien ce que je voulais que tout le monde entende. Madame Fillod ? (Présentez-vous)

**Mme Noëllie FILLOD** - Noëllie Fillod, agent comptable. Je voulais vous dire que ces évolutions de tarif de remboursement des frais de mission constituent une inquiétude pour les agents comptables parce que cela va mécaniquement augmenter le montant total des frais de mission qui seront remboursés par l'université. Voilà, c'est tout.

**M. le président Eustase JANKY** - Madame Fillod, je vous comprends, mais on fait des conventions avec certains hôtels à Paris. Cela peut permettre de verrouiller un peu le système pour que les personnes qui voyagent, passent par l'université. On a du mal à rembourser des personnes qui prennent leur billet par eux-mêmes, et donc on demande que le personnel passe par l'université. Et comme l'université fait des conventions avec des hôtels à Paris, on fera en sorte qu'on ne prenne pas des hôtels de 140 €. C'est aussi une manière de verrouiller le système. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y a pas de questions, on va voter sur les tarifs des frais de mission. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

Vote de la modification de la GAOM 2018 portant sur les tarifs des frais de mission	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	19

### c) Tarifs 2018/2019 Formation continue de la Martinique et de la Guadeloupe

**M. le président Eustase JANKY** - Point suivant sur les tarifs de la formation continue Martinique/Guadeloupe. Toujours Monsieur Subits.

**M. Vincent SUBITS** - Vincent Subits, DAF. Effectivement, ce sont des tarifs que l'on aurait dû voter lors de CA précédents, mais comme on l'avait expliqué au précédent CA, les tarifs entre la formation continue Martinique et la formation continue Guadeloupe n'avaient pas été harmonisés en fonction des libellés et des formations. Là, ils sont enfin harmonisés, avec des écarts normalement inférieurs à 10 % entre les mêmes formations des deux territoires. On peut donc enfin voter sur les tarifs de la formation continue.

**M. le président Eustase JANKY** - Vous avez les tableaux dans vos chemises. A priori, il n'y a pas de différence entre les territoires. On a les mêmes prix à peu près. C'est ce qu'on avait demandé aux deux formations continues, harmoniser de manière ce que l'étudiant qui se trouve sur chaque pôle soit logé à la même enseigne concernant le prix de ces formations, ou pour le personnel ou d'autres personnes qui s'inscrivent à nos formations. C'est donc harmonisé, on l'a demandé aux formations continues qui ont fait cet effort. Avez-vous des questions sur les tarifs ? Pas de question ? On peut passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. On passe au point suivant.

Vote sur les tarifs 2018-2019 formation continue Martinique et Guadeloupe	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	19

### 4. AFFAIRES SCIENTIFIQUES : MODIFICATION DES CRITERES PERMETTANT D'ETABLIR LA DOTATION ANNUELLE DES UNITES DE RECHERCHE

**M. le président Eustase JANKY** -Je donne la parole à Monsieur Geoffroy, Vice-président du conseil d'administration.

**M. Michel GEOFFROY** - Merci Monsieur le Président. Michel Geoffroy, Vice-président du conseil d'administration. C'est un point qui revient vers nous. On avait déjà voté ce document, et le Président, lors du vote de ce cadre stratégique assez précis que le conseil d'administration avait mis en place pour le financement de la recherche, puisqu'il restait théorique, avait demandé au conseil académique (l'organe compétent pour définir les dotations des laboratoires et unités de recherche) de le mettre en œuvre, et éventuellement de signaler les anomalies qui auraient pu resurgir une fois appliqué. Donc, les règles ont été respectées par les commissions de la recherche et le conseil académique dans son intégralité. Effectivement, il y a eu quelques anomalies, ou quelques imperfections plutôt, ou améliorations qui ont été proposées par les élus du conseil académique. Le dernier conseil académique s'est tenu le 19 mars, et il a été voté un certain nombre de modifications de cette grille concernant les critères pour la répartition des fonds de leurs recherches.

Donc, on est à la page 2 du document, paragraphe 2 « Dotation annuelle de fonctionnement des unités de recherche ». La première page du document reste inchangée, mais c'est la page 2 où il y avait six critères à l'origine et un critère a été retiré parce qu'il était quasiment impossible de le mettre en œuvre. Il s'agissait

de tenir compte des chercheurs qui n'étaient pas producteurs en recherche mais qui avaient quand même une activité de recherche. C'était assez compliqué et les élus du CAC se sont retrouvés dans l'impossibilité d'identifier ces personnes, et donc ce critère a été enlevé.

Ensuite, le critère deuxièmement qui a été modifié, c'est celui du nombre de thèses soutenues sur les cinq dernières années. Il apparaît dans le tableau, c'est la deuxième ligne, critère n°2 également. Les élus ont souhaité modifier deux choses : d'une part, le coefficient qui était de 1 pour la règle de calcul et qui sera de 0,75, et d'autre part, ne sont prises en compte que les thèses d'étudiants qui ont duré un maximum de cinq ans et les thèses d'étudiants salariés qui ont duré un maximum de 6 ans. La tutelle et l'HCERES (l'institution qui nous évalue) nous tapent sur les doigts lorsqu'on a des thèses qui durent trop longtemps, c'est donc un indicateur de qualité et de performance pour l'université d'avoir des thèses soutenues dans des délais raisonnables. On n'a pas voulu au conseil académique favoriser des équipes de recherche qui encadreraient des étudiants en doctorat pendant des années trop nombreuses. Donc, sur dérogation, les étudiants peuvent toujours s'inscrire au-delà de cinq ans, la question n'est pas là, mais le laboratoire qui les héberge n'aura aucun bénéfice à le faire. C'est un critère qualitatif qui a été rajouté.

Enfin, il a été appliqué à l'ensemble des critères, un coefficient. C'est la dernière ligne, c'est une formule en page 2, vous voyez « N= », avec une formule entre parenthèses qui rassemble tous ces critères, multipliée par un coefficient de la direction scientifique. Les élus ont décidé d'appliquer ce qui s'applique déjà au ministère, à savoir le système « SYMPA » (système de répartition des moyens à l'activité et à la performance) qui distingue trois grands domaines scientifiques suivant les disciplines, et donc qui leur affecte des coefficients pour leur allouer des moyens. Parce que certaines disciplines coûtent plus chères a priori que d'autres, il a donc été décidé d'appliquer les mêmes critères que ceux appliqués par le ministère pour nous allouer des moyens. En clair, il y a trois coefficients – 2,5 / 2,6 / 2 – suivant la discipline et le domaine auquel on appartient. Les plus coûteux sont les laboratoires de biologie, de sciences du vivant et de santé ; ce sont les domaines scientifiques 5 et 10, ils ont un coefficient de 2,6. Tous les autres sont soit à 2, soit à 2,5.

Si vous avez des questions, voilà c'étaient les seules modifications et l'application de ce coefficient conformément à ce que fait le ministère, et la petite modification sur les thèses (coefficient et conditions).

**M. le président Eustase JANKY** - Merci Monsieur Geoffroy. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Gérardin ?

**M. Frédéric GERARDIN** - Gérardin Frédéric. J'ai une question sur les dotations pour les fédérations de recherche. On leur applique le critère de pondération + le forfait, et je ne sais pas comment ça marche.

**M. Michel GEOFFROY** - Michel Geoffroy, je réponds à Monsieur Gérardin. Il avait été voté par ce même conseil d'administration – cela n'a pas été modifié par le CAC – que les quatre structures fédératives qui ne sont pas des laboratoires mais des structures d'appui à la recherche au service des laboratoires, qui n'ont pas de personnel attiré ni d'étudiants, recevraient des sommes identiques et que ce plafond ne pourrait excéder la somme de 20 000 € pour l'année. Il appartient donc au conseil académique, qui ne l'a pas encore fait, de décider à hauteur de 20000€, quelle est la somme qu'il souhaite attribuer à ces quatre structures fédératives, soit une enveloppe maximum de 80 000 €. Là aussi, on n'a pas eu de retour, mais s'il s'avérait que cette méthode n'était pas optimale, il appartient aux élus du conseil académique de nous faire des contre-propositions parce que toutes les modifications proposées ici dans ce document ont été votées (je le rappelle) par le conseil académique qui les a proposées et entérinées, et demande au conseil d'administration de bien vouloir les valider. Donc, pour les structures fédératives, c'est 20 000 € maximum par structure, et la même dotation pour chacune des quatre structures.

**M. le président Eustase JANKY** - Encore Monsieur Gérardin.

**M. Frédéric GERARDIN** - Oui, Gérardin Frédéric. C'est simplement parce que je n'ai pas la connaissance, j'ai zappé ça, c'est quoi leur nom aux structures fédératives ? Ce sont lesquelles ?

**M. Michel GEOFFROY** - Il y en a quatre. Dans le désordre, il y a la BNRMI (une bibliothèque numérique pour des documents en ligne, de mathématiques et d'informatique, documents de recherche) ; le C3MAG (une plate-forme scientifique pour les biologistes, physiciens, chimistes, qui met à disposition des équipements importants de travail) ; le C3I (centre de calcul intensif, calculateur scientifique qui permet d'effectuer des calculs très complexes en un temps relativement raisonnable, ce qu'on ne pourrait pas faire sur un ordinateur normal, qui sert d'appui aux laboratoires de physique, mathématiques, sciences etc.) ; le MANIOC (structure fédérative hébergée par le centre commun de la documentation, qui met en ligne un certain nombre de documents scientifiques dans toutes les disciplines, et qui fait également de la captation vidéo lorsque nous avons des conférences ici, qui peut les mettre en ligne, toute une série d'éléments mis à la disposition du public).

**M. le président Eustase JANKY** - Monsieur Valmorin.

**M. Vincent VALMORIN** - Vincent Valmorin, administrateur provisoire du pôle Guadeloupe. Je voudrais poser une question sur la dotation des UMR par rapport aux équipes d'accueil. Il y a une égalité de traitement entre les deux types de structure ?

**M. Michel GEOFFROY** - Michel Geoffroy. Le conseil académique n'a pas fait de différence entre les UMR et les équipes d'accueil, mais seules sont prises en compte les personnels de l'université des Antilles. Donc, les UMR ont des personnels hors de l'Université des Antilles, bien entendu puisqu'on est rattaché à d'autres structures, mais les personnels qui sont de l'Université des Antilles rentrent dans les critères énoncés en page 2, par exemple les thèses soutenues en Université des Antilles qui sont uniquement prises en compte, les chercheurs produisant de l'Université des Antilles, les HDR soutenus à l'Université des Antilles qui sont en lien avec ces UMR. Il n'y a donc pas de différence de traitement. On a une seule UMR qui est assez importante, c'est le LC2S, sinon elles sont de taille relativement réduite.

**M. le président Eustase JANKY** - Je rappelle que deux lignes avaient posé problème et ont été retirées, concernant les producteurs, une notion difficile à gérer par nos vice-présidents de la recherche. On est donc revenu sur ces points et on a retravaillé au niveau du conseil académique. Du coup, cette ligne a été enlevée. On est aussi intervenu sur la ligne concernant les thèses. Il n'y avait pas de durée pour les thèses et on sait très bien que plus la thèse est longue en durée, moins elle rapporte à l'université. Une thèse classique ne doit pas dépasser trois ans. Et, sachant que pour les filières sciences humaines, les thèses sont plus longues, on a préféré laisser cinq ans pour ces thèses. Et, à partir du moment que les étudiants ou les thésards sont des professionnels, c'est six ans. C'est une manière d'harmoniser. C'est sûr qu'on aurait pu harmoniser différemment, en disant pour quatre ans pour les thèses scientifiques et cinq ans pour les thèses littéraires, mais cela aurait posé trop de problèmes aux vice-présidents des commissions recherche, et donc on a préféré éviter d'alourdir. Donc, cinq ans pour les thèses des non-salariés et six ans pour les salariés. On a trouvé ce point de convergence au niveau du conseil académique. Monsieur Gérardin ?

**M. Frédéric GERARDIN** - Monsieur le Président. Gérardin Frédéric. J'ai une question sur la répartition par pôle, ou par commission de recherche plus exactement. Les statuts distinguent bien les laboratoires transversaux et les laboratoires identifiés par pôle. Les commissions de recherche répartissent les moyens. Normalement, avec la batterie de critères que vous avez établis là, les commissions de recherche et le CAC sont en mesure de faire le calcul des trois dotations centrales pour Guadeloupe et pour Martinique ?

**M. Michel GEOFFROY** - Michel Geoffroy. Je me permets de répondre. En fait, les statuts de l'université (que je ne connais pas par cœur, donc je ne veux pas dire de bêtise) estiment, dès lors qu'un laboratoire a eu des activités de recherche sur les deux pôles, il relève du conseil académique. C'est donc une définition assez vague. Cela veut dire qu'il ne suffit pas d'avoir nécessairement du personnel sur le pôle d'en face pour être considéré comme relevant du CAC, il suffit d'avoir des activités. C'est vrai que le CAC ne s'est pas encore penché – mais c'est sa mission – sur cette cartographie des laboratoires qui pourraient relever uniquement d'un pôle, ou qui relèveraient de l'ensemble de l'établissement, et donc du conseil académique. Pour l'instant, les commissions de la recherche ont travaillé de manière conjointe, elles se sont réunies en visioconférence et elles ont travaillé ensemble pour élaborer les dotations globales de tous les laboratoires, et non pas en mettant des enveloppes précises en Guadeloupe ou en Martinique. Pour l'instant, il faut donc que le CAC nous explique sur quels critères on va définir qu'un laboratoire est « transversal » (entre guillemets) ou appartient à un unique pôle.

**M. le président Eustase JANKY** - Toujours Monsieur Gérardin.

**M. Frédéric GERARDIN** - Gérardin Frédéric. C'est simplement pour bien comprendre. Là, on a la base de calcul atomique, qui permet ensuite de réfléchir une fois que les critères sont bien définis entre ce qui est transversal et ce qui d'un pôle. OK.

**M. le président Eustase JANKY** - Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y en a pas, on va passer au vote sur les modifications des critères permettant d'établir la dotation annuelle des unités de recherche. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. On passe au point suivant.

Vote sur la modification des critères permettant d'établir la dotation annuelle des unités de recherche	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	19

## 5. AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

---

### a) Charge de mission formation continue

**M. le président Eustase JANKY** - Vous savez qu'il y a une nouvelle réforme de la formation professionnelle, c'est la loi 2018-771 du 05 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Cette loi doit être appliquée et il y a des changements à apporter.

Nous proposons donc une charge de mission pour nous aider à mettre en place cette loi. Dorénavant, les salariés vont cumuler non pas des heures mais des crédits, à raison de 500 € par année, pouvant aller jusqu'à 5 000 €. L'université devra restructurer la formation professionnelle et d'alternance, harmoniser

cette activité, obtenir le renouvellement de la certification Datadoc, mais aussi s'engager sur une démarche de certification France compétences pour 2021.

Pour cette harmonisation, sachant que la formation reste polaire, on a voulu quand même une harmonisation en centrale, de manière à ce que nous puissions avoir un personnel référent auprès de la gouvernance, déjà pour mettre en place la loi, suivre la loi, et tenir la gouvernance régulièrement informée concernant l'évolution de la mise en place de cette loi. C'est pour cela que j'ai voulu mettre en centrale une charge de mission. Vous avez le document dans votre chemise. Avez-vous des questions concernant cette charge de mission ? Monsieur Valmorin.

**M. Vincent VALMORIN** - Vincent Valmorin, administrateur provisoire du pôle Guadeloupe. Quel sera le rôle précis de cette personne par rapport aux deux services de formation continue ? Et le rôle aussi par rapport aux vice-présidents, pour avoir la liaison entre les deux ?

**M. le président Eustase JANKY** - Michel Geoffroy.

**M. Michel GEOFFROY** - Michel Geoffroy, vice-président du conseil d'administration. C'est très simple, le but est vraiment d'harmoniser les pratiques sur les deux pôles universitaires, de trouver la meilleure organisation possible pour répondre à ce besoin de certification et pour qu'on puisse continuer à avoir des activités de formation continue. Et donc, ce chargé de mission, cette personne sera en relation directe avec les acteurs du terrain, donc les vice-présidents de pôle d'une part, les composantes qui font pour l'instant de la formation continue, et l'ensemble des personnes responsables au niveau des pôles en termes de formation continue. On sait qu'il y a des chargés de mission formation continue sur les pôles, ils travailleront donc aussi avec. C'est vraiment un travail de collaboration, de discussion et d'harmonisation. Il n'est pas question de remettre en question l'autonomie des formations continues des services de formation continue des pôles vis-à-vis des services généraux. C'est juste que si on n'arrive pas à rendre tout cela cohérent, on aura du mal à avoir une certification parce que c'est l'établissement qui est certifié et pas un pôle ou une composante. Donc, si cela part un peu dans plusieurs directions, on n'y arrivera pas. Mais cela se fera en collaboration avec les VP de pôle, bien sûr.

**M. Vincent VALMORIN** - Vincent Valmorin. La prise de fonction serait pour quand ?

**M. le président Eustase JANKY** - Une fois la charge de mission votée, il y aura une prise de fonction.

**M. Vincent VALMORIN** - Merci.

**M. le président Eustase JANKY** - Monsieur Delacourt.

**M. Philippe DELACOURT** - Philippe Delacourt, toujours représentant le rectorat de Guadeloupe. J'imagine que le travail de ce chargé de mission se fera aussi en lien avec les représentants de formation continue académiques que vous avez nommés sur les pôles Martinique et Guadeloupe ?

**M. le président Eustase JANKY** - Oui.

**M. Philippe DELACOURT** - Comme vous l'avez fait remarquer, même s'il y a eu des efforts de resserrement des offres, sur une formation comme le DAE, on voit un écart de prix du simple au triple entre le DAE-A et le DAE-B sur chacun des pôles.

**M. le président Eustase JANKY** - Tout à fait Monsieur Delacourt. Monsieur Gérardin ?

**M. Frédéric GERARDIN** - Gérardin Frédéric. Simplement pour demander si la charge de mission est ouverte autant aux ingénieurs de formation qu'aux enseignants-chercheurs ?

**M. le président Eustase JANKY** - Tout à fait. S'il y a des gens qui veulent se présenter, il n'y a pas de souci, Monsieur Gérardin. L'essentiel est que le travail soit fait, et bien fait. On dit que c'est bien sur les deux pôles, je ne voudrais pas que la personne qui... vous savez que beaucoup de gens veulent avoir une casquette, mais en réalité est-ce que le travail est fait... Je ne veux plus nommer des gens pour les nommer. Je veux des gens qui travaillent et que je ne fasse pas le travail à leur place. Quand on donne une charge de mission, il faut que la personne fasse la mission pour laquelle elle a obtenu une charge par le conseil d'administration.

Voilà, s'il n'y a pas de questions, on va passer au vote sur la charge de mission. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. On passe au point suivant.

Vote sur la charge de mission formation continue	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	19

## **b) Statuts de la fondation UA-GBH**

**M. le président Eustase JANKY** - Il y a un historique et je vais demander à ma cheffe de cabinet, Madame Angela Epaminondas, qui a beaucoup travaillé sur les statuts de la nouvelle fondation. Je rappelle que cette fondation a changé de nom, mais je laisse la parole à Angela.

**Mme Angela EPAMINONDAS** - Bonjour, Angela Epaminondas. Je vais vous faire un rapide historique de la fondation UAG-GBH au départ, puis UA-GBH par la suite. L'autorisation de création de la fondation partenariale entre l'UAG et le groupe GBH dénommé « Agir ensemble pour la formation et l'emploi » a été accordée par l'arrêté du Recteur de l'Académie de Guadeloupe en date du 1<sup>er</sup> décembre 2011. La parution a été faite au Bulletin officiel n°11 du 15/03/2012. Le 26 juillet 2017, après l'élection du président de l'université, Monsieur Janky, une réunion du CA de la fondation s'est tenue afin de pouvoir proroger la fondation. Cette réunion s'étant tenue après le terme de la durée initiale des cinq ans, donc le 15/03/2017, la fondation a donc été dissoute de plein droit. Afin de régulariser la situation de la fondation, une requête en dissolution du juridique a été déposée le 7 septembre 2018. L'affaire est suivie par Maître l'avocat de l'université. La présidente du tribunal de grande instance de Pointe-à-Pitre a nommé Madame Agnès Dumoulin en qualité de liquidateur. Cette dernière devra rendre compte de l'ensemble de ses travaux au plus tard le 17 septembre 2019. À ce jour, nous n'avons pas de retour du liquidateur ni du tribunal.

En attendant donc la dissolution officielle de l'ancienne fondation, l'Université des Antilles et le groupe GBH a décidé de créer une nouvelle fondation. Le CA de ce jour doit valider les statuts et la liste des

administrateurs, afin que la première réunion du CA de la fondation se tienne et que l'autorisation soit donnée par la suite par arrêté rectoral.

**M. le président Eustase JANKY** - Merci Madame Epaminondas. Est-ce qu'il y a des questions sur les statuts ? Je rappelle qu'il n'y a pas de grande modification par rapport aux statuts antérieurs. Madame Aurelia ?

**Mme Dominique AURELIA-TOTO** - J'aimerais qu'il y ait une modification à l'article 4 « Objet moyen », en page 5. Pardon, j'ai oublié de me présenter, je suis Dominique Aurelia, vice-présidente déléguée aux relations internationales. C'est à ce titre que je propose pour la coopération internationale, notamment avec la Caraïbe et l'Amazonie, qu'à la place d'Amazonie, il soit indiqué « Amériques du Nord et du Sud », d'autant plus que lors de la convention précédente avec GBH, ce groupe octroyait au service des relations internationales à l'attention des étudiants en mobilité, des bourses en direction du Canada par exemple. Il y a une forte demande pour le Canada, l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud. Et il faut noter aussi que nous n'avons pas de financement... bien sûr, nous avons des financements pour Erasmus, mais dans le cas de la Caraïbe et des Amériques, nous n'avons pas de financement, et donc cette modification a tout son sens. Merci.

**M. le président Eustase JANKY** - D'autres questions ? Monsieur Delacourt.

**M. Philippe DELACOURT** - Juste une question. S'il y a des actifs dans la liquidation de la fondation qui est en voie d'achèvement, ces actifs vont-ils être reversés à cette nouvelle fondation partenariale, ou passer par la case UA pour être reversée à cette fondation nouvelle ?

**M. le président Eustase JANKY** - C'est reversé de façon systématique. Angela, tu peux prendre la parole. S'il y a des actifs au niveau de l'ancienne fondation, est-ce que ces actifs seront reversés sur la nouvelle fondation ?

**Mme Angela EPAMINONDAS** - Effectivement, ils sont censés être reversés à l'université. Mais on n'a pas de retour à ce jour, et donc nous sommes en attente, effectivement.

**M. le président Eustase JANKY** - Ce n'est pas à l'université mais à la nouvelle fondation.

**Mme Angela EPAMINONDAS** - Oui.

**M. Philippe DELACOURT** - Et si ce n'est pas le cas, pour des raisons de date etc., est-ce que l'UA reverse à la nouvelle fondation ?

**M. le président Eustase JANKY** - On n'a pas prévu ce cas. Si le cas se présentait, je pense qu'on devra réfléchir. Monsieur Molinié ?



**M. Jack MOLINIE** - Jack Molinié. Pour suivre Madame Aurélia, c'est sûr que si on met Amériques du Nord et du Sud, il va manquer Amérique centrale, et donc je proposerais « les Amériques » !

**M. le président Eustase JANKY** - Madame Penchard.

**Mme Marie-Luce PENCHARD** - Marie-Luce Penchard, je représente le conseil régional de la Guadeloupe en tant qu'administrateur. Je voudrais juste poser une question : par rapport à l'ancienne convention, est-ce qu'on est sur les mêmes dispositions ? Si des dispositions ont changé, lesquelles ? Et si oui, pourquoi ?

**Mme Angela EPAMINONDAS** - Angela Epaminondas. On reste sur le même type de statuts.

**M. le président Eustase JANKY** - Monsieur Delacourt.

**M. Philippe DELACOURT** - Une dernière question. Encore une fois, je salue cette fondation partenariale qui est tout à l'avantage des étudiants de l'établissement et l'effort des partenaires. Il était sujet à un moment d'avoir un salarié de cette fondation. Est-ce que c'est quelque chose qui est resté en tant que volonté ou pas ? C'est légalement possible. Ma question n'a pas de chausse-trappe ni de piège. À un moment donné, de façon originale, la fondation avait fait valoir le fait qu'elle aurait éventuellement recours à un salarié. C'était simplement de savoir si cette volonté allait se concrétiser ou pas.

**M. le président Eustase JANKY** - Monsieur Hayot, souhaitez-vous prendre la parole sur cette question ?

**M. Bernard HAYOT** - D'abord, vous avez fait allusion tout à l'heure à mes absences nombreuses... ce qui est vrai et je suis désolé, mais figurez-vous que ma vie professionnelle me fait être hors des Antilles six mois par an, un jour sur deux. Je ne me suis pas présenté, je suis Bernard Hayot. Parfois d'ailleurs, je me demande si je ne devrais pas me faire représenter par quelqu'un, vous faites un petit signe de la tête négatif, mais enfin, ce n'est pas agréable de savoir qu'on est tout le temps absent.

Avant de répondre à votre question, je veux dire que nous participons avec beaucoup d'enthousiasme à cette fondation. On a le sentiment qu'on envoie un message sympathique d'un rapprochement entre l'université et le monde économique. Il y a eu un temps mort après le départ de l'université de la Guyane qui se rétablit aujourd'hui puisque l'on crée une nouvelle fondation. C'est très bien et j'espère qu'on va être aussi dynamique ensemble que les fois précédentes, et c'est un beau projet.

Après, vous voulez que je réponde à la question sur le salarié ? Moi, je suis plutôt pour ne pas avoir de salarié pour vous dire franchement. Après, si jamais il y a des missions particulières, ça va être plutôt des salariés momentanés. Je crois qu'il vaut mieux réserver ces sommes pour des voyages et pour les étudiants au maximum.

**M. le président Eustase JANKY** - Merci beaucoup, je pense que c'est la vraie réponse. En réalité, toutes les personnes qui vont faire partie du conseil d'administration (d'ailleurs, je dois vous demander de voter la composition du conseil d'administration), sont des personnes sensibilisées et motivées, et s'il y a des choses à faire, elles sont prêtes à remplir ces missions. S'il y a un gros projet qui venait et qu'on se rend compte qu'on ne peut pas mener avec les membres du conseil d'administration, on en discutera en conseil d'administration pour voir comment on peut apporter un soutien à ce projet pour qu'il ne soit pas de façon

provisoire mais sur une durée plus longue. Mais c'est le conseil d'administration de la fondation qui décidera.

Voilà, s'il n'y a pas de questions, si vous ne voyez pas d'inconvénient, on va voter sur les statuts dans un premier temps, puis dans un deuxième je vous demanderai de voter sur la composition du conseil d'administration. On a pris un peu de retard et on voudrait commencer à travailler assez rapidement. Monsieur Geoffroy, avant de commencer le vote ?

**M. Michel GEOFFROY** - Monsieur le Président, peut-être faudrait-il proposer avec la modification « les Amériques » en lieu et place de l'Amazonie en page 5 ? D'accord. C'est donc sous cette modification.

**M. le président Eustase JANKY** - Oui, bien évidemment. On va donc voter sur les statuts avec la modification (« les Amériques », et non « l'Amazonie »). Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

Vote sur les statuts de la fondation UA-GBH	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	19

Je propose de passer au vote de la composition du conseil d'administration. Vous avez la fiche dans votre dossier. Jetez un œil rapide et on passe au vote. Monsieur Geoffroy ?

**M. Michel GEOFFROY** - Mon nom apparaissant dans le document, je ne prendrai pas part au vote. Je peux aussi quitter la salle le temps du vote.

**M. le président Eustase JANKY** - Cela veut dire que je vais quitter la salle aussi ?

**M. Michel GEOFFROY** - Non, non, le Président ne quitte pas la salle. Le Président est de droit, je crois.

**Mme Marie-Luce PENCHARD** - Pareil pour moi (Madame Penchard). Si je peux me permettre d'intervenir, lorsque l'on procède à des désignations, les personnes concernées ne sont pas tenues de se retirer de l'assemblée. Ces questions se posent sur les votes au niveau des comptes où, effectivement il y a nécessité de... je ne connais pas bien les statuts de l'université, mais pour les collectivités, donc je ne vois pas pourquoi on devrait le faire pour cette désignation. On a l'habitude de le faire, donc il n'y a aucune raison. S'il y a des gens qui ne sont pas d'accord avec cette proposition, ils ont tout le loisir de s'exprimer, enfin il me semble, on est en démocratie... !

**M. le président Eustase JANKY** - Bien. S'il n'y a pas de questions, on va passer au vote sur la composition du conseil d'administration. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. On passe au point suivant.

Vote sur la composition du conseil d'administration de la fondation UA-GBH	Ne prend pas part au vote	2
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	19

#### **d) Adoption du règlement intérieur du comité technique**

**M. le président Eustase JANKY** - Nous avons eu hier un comité technique et nous avons fait un règlement intérieur, d'abord présenté par les membres du comité technique qui nous l'ont présenté. Il y a eu quelques modifications à la marge que nous avons corrigées. Ce règlement intérieur a été voté à l'unanimité par les membres du comité technique. Les quelques corrections ont été faites, Monsieur le DGS ? Monsieur Gérardin, vous qui connaissez bien, avez-vous regardé si on n'a pas oublié les corrections demandées hier ?

**M. Frédéric GERARDIN** - Frédéric Gérardin. J'ai vérifié et je m'en suis ouvert à Monsieur le DGS qui m'a déjà demandé ceci avant le conseil. Donc, je confirme que les modifications qui ont été adoptées en CT hier à l'unanimité, ont été intégrées. Je précise, comme vous l'avez mentionné, que c'est un travail qui a été fait en groupe, entre la direction de l'établissement et les représentants de toutes les organisations syndicales représentées au CT, et qui a donné lieu à un vote à l'unanimité.

**M. le président Eustase JANKY** - Merci beaucoup. S'il n'y a pas de question, on va voter ce règlement intérieur du comité technique. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. On passe au point suivant.

Vote sur l'adoption du règlement intérieur du comité technique	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	19

#### **d) Statuts des services communs**

**M. le président Eustase JANKY** - En fait, il n'y a que le statut du SCD. Là aussi, ces statuts ont été vus en comité technique. Il y a eu quelques petites modifications. On avait dit « service documentaire » et non « service de la documentation ». Quelques petites remarques ont été faites sur les représentants des personnels qui sont « élus », alors qu'avant c'étaient des représentants « désignés ». Voilà les seules grosses modifications qu'il y a dans ces statuts, plus l'intitulé. Statuts du service commun du conseil documentaire. Monsieur Geoffroy.

**M. Michel GEOFFROY** - Ce n'est pas tout à fait clair. La question que je me pose, est-ce que le document qu'on a sous les yeux tient compte des modifications proposées en CT ? Ou bien est-ce qu'on amende maintenant ? Cela a déjà été amendé ou pas ?

**M. le président Eustase JANKY** - Cela a été amendé au CT. Monsieur Gérardin ?

**M. Frédéric GERARDIN** - Gérardin Frédéric. C'est la même question que vous me posiez pour le règlement intérieur du CT. J'ai vérifié aussi ce matin, les modifications ont été intégrées, et les deux ordres de modification ont été intégrés. Effectivement, c'est « conseil documentaire » et non plus « service de la documentation », sachant que « conseil documentaire » est une dénomination réglementaire. Et puis, à l'article 2, point 12, deuxième page, on a signifié que ce service peut se voir confier d'autres missions que celles mentionnées dans le présent article, « sous réserve de la consultation des instances concernées et de la continuité du service ». Je le précise parce que les instances concernées sont notamment le CHSCT et le CT. Donc, s'il y a modification des missions et de l'organisation, il ne s'agirait pas non plus – c'est l'avis unanime des organisations syndicales – que le SCD vende des sandwiches ou s'occupe de faire de la recherche scientifique ou d'assurer la présidence de l'établissement...

**M. le président Eustase JANKY** - Effectivement, on a eu hier un débat sur les statuts. On a passé en revue tous les articles, il y a eu très peu de corrections apportées. L'idée est que ces corrections figurent dans la nouvelle mouture que vous avez et sur laquelle je vais vous demander de voter si vous n'avez pas de question. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

Vote sur les statuts des services communs	Ne prends pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	19

## 6. QUESTIONS DIVERSES

**M. le président Eustase JANKY** - Il y avait deux questions diverses. La question de Monsieur Gérardin. Du coup, pour répondre à la question, je vais demander à ma cheffe de cabinet de faire en sorte la prochaine fois que nous répondions à la question de Monsieur Gérardin sur ce que ma délégation de pouvoir m'a permis de faire depuis ma présidence. Je ne dirai pas grand-chose, mais je fais avec vous, avec le conseil d'administration. J'ai privilégié la voie du conseil d'administration. Monsieur Gérardin ?

**M. Frédéric GERARDIN** - Merci Monsieur le Président pour la réponse qui va avoir une traduction concrète au prochain CA, j'espère. C'est simplement pour vérifier, puisque cela fait partie de la règle du jeu sur la délégation. On sait que – je le dis comme je le pense en tant qu'administrateur – que des grandes transformations sont en cours dans l'organisation de la recherche et de l'enseignement supérieur aujourd'hui, et qu'il faut être prudent sur ce qui peut être signé ou pas, notamment les reconfigurations, restructurations, remembrements, partenariats, projets PIA, etc. Donc, en tant qu'administrateur, j'aimerais bien aussi ne pas perdre le contrôle de ça.

**M. le président Eustase JANKY** - D'accord, merci beaucoup Monsieur Gérardin de la question. En fait, ce que j'ai dit, la voie du conseil d'administration a été privilégiée pratiquement à chaque fois pour éviter que je prenne une décision de façon isolée et seul. Mais, il y a certainement des choses que j'ai faites avec ma délégation, et donc on va pouvoir identifier et porter à la connaissance du conseil d'administration.

Voilà, dernière question diverse, une question de Monsieur Larrouy. Madame Gabourg, est-ce que vous pouvez préciser ? Monsieur Larrouy devait arriver, malheureusement...

**M. Vincent VALMORIN** - Vincent Valmorin, administrateur du pôle Guadeloupe. En fait, l'étudiant James Larrouy ne viendra pas, il a envoyé un mail pour dire qu'il est en examen et qu'il ne pourra pas venir.

**M. le président Eustase JANKY** - D'accord. Monsieur Geoffroy ?

**M. Michel GEOFFROY** - Michel Geoffroy. Pour Monsieur Larrouy, je ne suis pas tout à fait sûr. Je crois qu'il avait raté l'avion ce matin, et donc qu'il prenait un deuxième vol, mais il risque d'arriver trop tard malheureusement. Je crois que ce dont Monsieur Valmorin parle, c'est peut-être pour le conseil de pôle qui est prévu en fin de semaine, il me semble. Mais, pour avoir participé au précédent conseil de pôle en Guadeloupe, Monsieur Larrouy avait posé le problème du temps de révision avant les épreuves à la faculté des sciences exactes et naturelles. Apparemment, les étudiants de cette faculté ne bénéficiaient d'aucune journée de révision, soit très peu de temps, soit pas de temps du tout entre l'arrêt des cours et les épreuves. Donc, je pense qu'il voulait discuter de ça. Cela concerne effectivement les commissions formation et vie universitaire, mais je crois qu'il y a une vraie souffrance au niveau des étudiants de la faculté des sciences sur ce sujet.

**M. le président Eustase JANKY** - Monsieur Valmorin ?

**M. Vincent VALMORIN** - Je voudrais aussi intervenir sur ce point. Il m'en a parlé et j'ai décidé personnellement de faire passer mon examen en master le samedi matin pour leur laisser du temps, parce que c'est assez compressé et il faut trouver une solution car je pense qu'avec ce système, on perd quand même un certain taux de réussite aux examens, c'est flagrant.

**M. le président Eustase JANKY** - Monsieur Molinié ?

**M. Jack MOLINIE** - Jack Molinié. Je conçois qu'on puisse discuter parce que les problèmes posés aux étudiants sont importants pour l'université, pour ne pas dire prioritaires. Toutefois, il s'agit d'une question qui relève beaucoup du CAC, puisque la loi a dégagé tout ce qui s'agit de pédagogie et du cadre de RGCCA qui a été voté par le CAC. Et le respect du RGCCA, c'est vrai, relève de l'établissement. Et, je crains que c'est au président et à l'équipe de faire un rappel aux règles : le RGCCA s'applique, les RPPCA (c'est-à-dire les règlements particuliers) ne peuvent pas être plus durs que le règlement général et ne peuvent être que plus souples. Toutefois, il me semblait que c'était une règle des quatre jours de révision, même si on comprend dedans des week-ends etc., et qu'elle était quasiment obligatoire. Il me semble donc qu'il faut faire un rappel aux règles et dire aux composantes que, peu importe les problèmes que vous avez, vous ne pouvez déroger. Vous pouvez toujours décaler un peu l'année, mais vous ne pouvez déroger à ces règles qui sont celles qui nous permettent d'avoir une réussite auprès des étudiants, qui nous permettent d'avoir une crédibilité dans nos rapports avec les étudiants. L'examen est ce qu'il y a de prépondérant pour l'étudiant. Il me semble qu'il est là pour un diplôme et quand il se trouve contraint à subir un examen sans que les délais soient respectés, il y va de l'image même de l'établissement.

**M. le président Eustase JANKY** - Monsieur Geoffroy ?

**M. Michel GEOFFROY** - Michel Geoffroy. Je souscris aux propos de Monsieur Molinié, mais je voudrais aussi les préciser, en tout cas ajouter quelque chose. Le conseil d'administration est tout de même compétent pour définir la politique générale de l'établissement, qu'elle soit scientifique ou pédagogique.

À ce titre, il pourrait lors d'une prochaine séance, délibérer en ce sens, en disant si jamais le règlement n'est pas assez précis... parce que je crois que certains doyens s'appuient sur un caractère un peu flou, une certaine vacuité du règlement à ce sujet pour dire que ce n'est pas imposé et donc en clair ils font à peu près ce qu'ils veulent. Et là, c'est problématique. Avant peut-être d'imposer quoi que ce soit aux doyens, il faudrait que nous-mêmes au niveau du conseil d'administration, on dicte cette volonté, on valide par un vote (je ne parle pas de le faire aujourd'hui puisque nous sommes dans les questions diverses, mais dans un prochain conseil d'administration) pour que les étudiants puissent viser cette délibération pour demander à leur doyen de faire en sorte qu'ils aient les conditions d'études acceptables. Parce que là, effectivement, ce n'est pas le cas. Et certains doyens se protègent derrière cette absence de contrainte pour resserrer leur agenda.

**M. le président Eustase JANKY** - Monsieur Gérardin ?

**M. Frédéric GERARDIN** - Gérardin Frédéric. Je souscris ce qui a été dit par mes collègues, enfin mon collègue administrateur et le collègue invité. Je pense que ça serait utile de le faire aussi au CAC, Monsieur le Président du CAC.

**M. le président Eustase JANKY** - Je vais répondre tout à l'heure. Madame Gabourg ?

**Mme Raïssa GABOURG** - Alors, mon collègue étudiant n'est pas là, mais je vais quand même venir à sa défense. On a un groupe des élus et je confirme qu'il avait demandé aux élus présents au CAC dernièrement, de poser cette question. Je ne sais pas pour quelle raison, elle n'a pas été posée. Donc, nous aussi, on se demande un peu ce qui s'est passé. Les étudiants présents n'ont pas évoqué le sujet. Et, je tiens quand même à préciser que moi aussi ça me travaille un peu. Il y a deux ans, quand j'étais encore au conseil de faculté, les enseignants ici en fac de lettres avaient demandé que les jours de révision soient enlevés. Oui, ce sont les enseignants. Je sais que cela peut paraître bizarre Monsieur Molinié, mais c'étaient les enseignants présents au conseil de fac qui disaient que c'était inutile selon eux et que les étudiants n'en avaient pas besoin. Donc, je déplore fortement ce genre de pratique, et j'espère vraiment qu'au prochain conseil d'administration on pourra revenir dessus, si ce n'est pas encore évoqué au CAC, s'il y a un CAC. J'estime que mes camarades étudiants, et moi-même d'ailleurs, avons besoin de ces jours de révision.

**M. le président Eustase JANKY** - Michel Geoffroy.

**M. Michel GEOFFROY** - Michel Geoffroy. On n'arrête pas de s'enrichir des interventions de chacun. Il y a un CAC plénier le 02 avril et je propose au président d'ajouter ce point à l'ordre du jour et de voter là-dessus pour que les choses soient claires. Ensuite, s'il faut que le CA remette un deuxième vote s'il faut préciser encore quelque chose. Mais normalement le CAC est compétent pour ce genre de question.

**M. le président Eustase JANKY** - Portecop, puis Monsieur Colot.

**M. Olivier PORTECOP** - Mon intervention va porter sur la forme. Je salue cette solidarité entre étudiants, Guadeloupe / Martinique. Vous avez vu qu'on ne se pose pas de question, ça se passe, les intérêts sont défendus. Voilà, je tenais à le faire remarquer.

**M. le président Eustase JANKY** - Merci Monsieur Portecop. Monsieur Colot ?

**M. Serge COLOT** - Serge Colot. Pour rebondir sur ce qui a été précédemment, notamment par le collègue Jack Molinié, je serais assez favorable à ce fameux rappel à l'ordre. Assez souvent, les règles sont transgressées à ce niveau. Et je sais, pour faire partie de la faculté des lettres par exemple, que des contrôles continus se font au-delà de la date officielle de fin des cours. Or, très précisément, les instances votent des calendriers de l'année universitaire qui tiennent nécessairement compte de ces contraintes affichées dans le règlement général, que nous devons faire respecter et que tout le monde doit mettre en œuvre.

**M. le président Eustase JANKY** - Merci beaucoup. Monsieur Delacourt.

**M. Philippe DELACOURT** - Juste pour aller dans le sens des propos unanimes dans la réussite des étudiants, vous avez rappelé, Monsieur le Président, en préliminaire, les dispositifs de la loi ORE sur l'orientation et la réussite des étudiants, notamment les dispositifs « Oui, si ». L'année dernière, l'établissement a été attributaire de 230 000 € en heures complémentaires et de 4 postes supplémentaires. Cette année, vous avez évoqué l'enveloppe de 80 000 € pour la rentrée prochaine, qui s'ajoute à cette enveloppe des 230 000 € et des 4 postes qui sont pérennisés. Le ministère demande une évaluation sur la réussite des étudiants. Au vu des premiers résultats que l'établissement a fait valoir, nombre de licences enregistrent des progrès notables en termes de réussite – l'UFR STAPS a triplé sa réussite au premier semestre, ce n'est pas rien –, l'UFR SEN est restée au même niveau. Est-ce qu'il faut y voir la suppression de la période de préparation qui est dommageable aux étudiants ? Il faut bien se dire que les moyens de réussite aux étudiants sont donnés à l'établissement et sont évalués. Je pense que ce qui a été dit pas les uns et les autres, il faut que les enseignants qui ont cette tentation, pour des raisons qui sont aussi certainement légitimes, de supprimer ces journées, voient les conséquences derrière en termes d'efficience de l'établissement dans la poursuite de la réussite.

**M. le président Eustase JANKY** - Merci beaucoup. Je pense que vous avez tout dit, mais je vais juste résumer un peu. Vous savez que l'engagement de notre université est aussi et surtout auprès de nos étudiants pour favoriser leur réussite, et indirectement favoriser leur insertion. Si on n'a pas compris cela, je pense qu'on n'est pas à l'université. On se rend compte qu'il y a quelques problèmes dans certaines composantes, pas toutes les composantes. Certaines peuvent être identifiées très facilement, on les connaît, c'est récurrent. La question de Madame Gabourg est récurrente. Elle a été posée l'année dernière et on l'a balayée malheureusement. Et c'est très bien qu'elle la pose aujourd'hui ; même si l'étudiant qui la posait n'est pas là, c'est bien de l'avoir posée car cela nous permet d'ouvrir la discussion telle que nous l'avons fait et de faire en sorte que cette question soit portée au niveau du conseil académique, et qu'on apporte surtout une réponse, pas uniquement sur le papier mais en pratique. Cela veut dire que s'il y a un règlement intérieur qui dit que les étudiants doivent avoir un certain nombre de jours pour réviser leurs examens, il faut que les étudiants aient la possibilité d'avoir ces jours. La composante devra s'organiser de la sorte, de manière à ce que les étudiants puissent bénéficier de quelques jours. On ne peut pas ne pas tenir compte de ces demandes.

Il n'appartient pas aux enseignants et enseignants chercheurs de dire que ce n'est pas nécessaire, parce qu'ils ont dépassé ce cap. Ils ne sont plus étudiants, ils ne peuvent pas savoir comment l'étudiant s'organise pour faire ses révisions. Il y en a peut-être qui n'ont pas le besoin de réviser parce qu'ils travaillent au jour le jour parce que ce sont des génies, mais il y en a qui ont besoin d'un peu plus de temps, c'est possible, eh bien donnons du temps à chacun des étudiants pour qu'ils puissent réussir. Et puis, je dirais même plus : notre objectif est de favoriser votre réussite et faire de vous des cas particuliers. Il y a des étudiants qui

sont plus lents que d'autres, il faut un accompagnement de ces étudiants pour que, véritablement, notre taux de réussite soit différent de celui que nous avons actuellement. Nous sommes engagés dans cette dynamique, il faut qu'on réussisse. Et sachez que nous sommes à côté de vous pour favoriser votre succès à vos études.

Voilà, est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vous remercie vraiment tous ceux qui sont présents aujourd'hui pour que ce conseil d'administration ait pu avoir lieu. C'était un conseil particulièrement important. Je suis venu en Martinique avec l'équipe, et c'est important parce qu'il fallait voter les comptes de l'université. Les comptes ont été votés à l'unanimité moins un vote – Monsieur Gérardin, je ne veux pas citer son nom mais...

**M. Frédéric GERARDIN** - J'y vais parce que je n'étais pas inscrit dans le PV...

*[Rires]*

**M. le président Eustase JANKY** - Ce n'est pas bien grave... mais c'est important pour nous que les comptes de l'université soient votés. Je remercie les représentants des deux recteurs qui sont restés avec nous et qui ont participé au débat. Et Monsieur Hayot que nous revoyons avec beaucoup de plaisir. Nous souhaitons longue vie à notre fondation et nous allons tout mettre en pratique pour que cette fondation puisse produire des faits pour que nos étudiants puissent bénéficier des avantages que vous nous offrez au niveau de l'université. Merci beaucoup et puis je crois qu'un repas est prévu, peut-être qu'il est un peu tôt... Merci beaucoup, bon appétit pour ceux qui restent !

\* \* \*